

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 3 JUILLET 2020 A 20H**

Convocation du 29 juin 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Maryse VANDEPITTE, Marylène BRARE, Martine TRIQUET, Françoise MOLLIENS, Monique FORTIN, Nathalie SEMEDO DA VEIGA, Barbara CORRENT JACOB, Frédérique PETIT-BALLAGER, Lucie BOUBERT, Nathalie COPPENS, Nathalie GREBERT, Bernadette LEPRETRE et MM. Patrick BUDIN, Arnaud LAVIALLE, Pierre VIEL, Patrick DUPUIS, Grégory CAGNARD, Flavian THUILLIER, Thibault DE BLANGIE, Georges VILLALPANDO, Eric THIERRY, Jean-Pascal HOPQUIN et Marco DAMIANI.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mme Françoise MOLLIENS et M. Flavian THUILLIER

Sur convocation du maire, Daniel Parisot, les membres du conseil municipal se sont réunis à 20 heures dans la salle d'honneur de la mairie.

Le maire, Daniel Parisot, a déclaré que les membres du conseil municipal étaient installés dans leurs fonctions.

La séance a été présidée par Monsieur Georges VILLALPANDO, le membre le plus âgé du conseil municipal, qui a déclaré que la séance été ouverte à 20 heures et 02 minutes.

M. VILLALPANDO rappelle que nous sommes encore en urgence sanitaire. En conséquence tout le monde ne peut rentrer dans la salle. La porte restera ouverte pour que le public présent dans le couloir puisse entendre les débats.

Monsieur Flavian THUILLIER et Madame Françoise MOLLIENS ont été désignés secrétaires de séance.

Madame Françoise MOLLIENS a procédé à l'appel et a dénombré 23 conseillers présents.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur Georges VILLALPANDO a annoncé que le conseil était habilité à délibérer utilement.

1 – Election du maire

Madame Françoise MOLLIENS et Monsieur Flavian THUILLIER sont désignés assesseurs.
Madame Martine TRIQUET est désignée secrétaire.

Madame Maryse VANDEPITTE se déclare candidate.

Le maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue.

Suite aux opérations de vote, le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés 23

Majorité absolue : 12

Nombre de suffrages obtenus :

Nathalie COPPENS : 5 voix

Maryse VANDEPITTE : 18 voix

Madame Maryse VANDEPITTE est proclamée maire.

M. Georges VILLALPANDO passe la présidence à Madame le Maire.

Discours de Madame le Maire :

« Bonsoir à tous,

Je veux, dans un premier temps, remercier Daniel Parisot.

En 2013, il m'avait sollicitée pour intégrer sa liste aux élections municipales de 2014. J'avais bien réfléchi car je me souvenais que nous avions été chacun à la tête d'une liste en 2008 et il avait été élu avec une grande partie de sa liste tandis que dans la liste que je conduisais, 4 membres étaient en

capacité de siéger. Revenons à 2013 : Daniel Parisot faisait table rase du passé et me demandait de faire partie de son équipe, eu égard à mes compétences professionnelles. En toute humilité, j'avais accepté et l'avais rejoint. J'ai occupé le poste d'adjoint aux finances jusqu'à il y a quelques jours.

Alors, merci infiniment Daniel de m'avoir sollicitée ! J'ai découvert d'autres facettes de ta personnalité et, surtout, j'ai découvert que sous un timbre de voix puissant, un caractère bien trempé, un humour noir parfois, se cachait un être humain aux émotions maîtrisées, n'ayant de cesse de défendre Boves, son territoire et de se battre pour que la commune ait les équipements, les voiries qu'elle mérite. Nous ne nous souvenons pas toujours de l'état physique et financier de la commune au début de ce siècle. C'est parfois regrettable. Si nous sommes fiers d'habiter dans cette commune, Bovoises et Bovois, c'est grâce à un homme présent ici, ce soir, c'est grâce à Daniel Parisot. Ne l'oublions pas !

Je veux ensuite vous confirmer certaines choses. J'ai la chance d'assurer des missions d'intérêt général dans le cadre de mon activité professionnelle, depuis plus de 35 ans. Dans le mandat qui commence, ce sera pour moi une continuité que de servir les Bovoises et les Bovois. Rien n'est plus important à mes yeux, pour un maire, que d'avoir le sens du devoir, le sens du service, être honnête, respecter chacun, être à l'écoute de la population et mener une gestion saine et rigoureuse.

Pour vous Bovoises et Bovois, je veux être digne de la confiance que vous m'avez accordée et de plus parce que c'est la première fois qu'une femme sera maire de la commune.

Autour de nous, une belle équipe est là, déterminée à répondre à vos attentes. Je m'appuierai naturellement sur ces femmes et ces hommes aux compétences variées et dont l'objectif est de faire de Boves un village dynamique, attractif, à taille humaine, dans le respect de chacun.

Je vous remercie de votre attention. »

2 – Détermination du nombre d'adjoints au maire

Conformément à l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que le nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 pour la commune de Boves.

Monsieur Marco DAMIANI demande à être informé du périmètre des compétences qui seront déléguées à chaque adjoint. Madame le Maire énonce les noms et compétences de la liste « Agir Ensemble pour Boves » qui sera présentée au point suivant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, (5 abstentions : Mmes Nathalie COPPENS, Nathalie GREBERT, Bernadette LEPRETRE et MM. Jean-Pascal HOPQUIN, Marco DAMIANI) décide de créer 6 postes d'adjoints au maire.

3 – Election des adjoints au maire

Madame Françoise MOLLIENS et Monsieur Flavien THUILLIER sont désignés assesseurs.
Madame Martine TRIQUET est désignée secrétaire.

Dans les communes de plus de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue.

Agir Ensemble pour Boves présente la liste suivante :

1^{er} adjoint : Patrick BUDIN – finances, vie associative

2^{ème} adjoint : Marylène BRARE – enfance, éducation, vie culturelle

3^{ème} adjoint : Thibault DE BLANGIE – cadre de vie, développement durable

4^{ème} adjoint : Martine TRIQUET – urbanisme

5^{ème} adjoint : Pierre VIEL – bâtiments, voirie

6^{ème} adjoint : Françoise MOLLIENS – affaires sociales, logement, emploi

Suite aux opérations de vote, le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2

Nombre de suffrages blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Nombre de suffrages obtenus :

Liste présentée par Agir Ensemble pour Boves : 18 voix.

Conformément aux résultats de l'élection :

Patrick BUDIN est proclamé 1^{er} adjoint en charge des finances et de la vie associative

Marylène BRARE est proclamée 2^{ème} adjoint en charge de l'enfance, de l'éducation et de la vie culturelle

Thibault DE BLANGIE est proclamé 3^{ème} adjoint en charge du cadre de vie et du développement durable

Martine TRIQUET est proclamée 4^{ème} adjoint en charge de l'urbanisme

Pierre VIEL est proclamé 5^{ème} adjoint en charge des bâtiments et de la voirie

Françoise MOLLIENS est proclamée 6^{ème} adjoint en charge des affaires sociales, du logement et de l'emploi.

4/ charte de l'élu local

Conformément à l'article L1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire a donné lecture de la charte de l'élu local et en a remis un exemplaire à chaque membre du conseil municipal.

5/ Question diverses

Aucune.

La séance est levée à 20 heures 37 minutes.

Fait à Boves, le 6 juillet 2020

Le Maire
Maryse VANDEPITTE